POPULATION & EMPLOI

CEPS/INSTEAD
IGSS
statec

Revenu disponible et niveau de vie en 1999

Frédéric BERGER - CEPS/INSTEAD

En 1999, le revenu disponible moyen mensuel net des ménages luxembourgeois se situait à 142 000 LUF, soit 3 525 Euros, correspondant à un niveau de vie moyen qui approchait 88 500 LUF ou 2 195 Euros. Les niveaux de vie des ménages s'échelonnent dans un rapport de 1 à 3,2 entre les 10% des ménages les moins aisés et les 10% les plus aisés.

La composition du revenu disponible est toujours dominée par les revenus du travail mais elle varie fortement selon que les ménages se situent à l'une ou à l'autre extrémité de l'échelle des niveaux de vie.

Les familles monoparentales et les familles nombreuses se situent plus souvent en bas de l'échelle des niveaux de vie et elles s'opposent en cela aux familles sans enfant à charge.

Parmi les caractéristiques du chef de ménage qui distinguent le plus fortement les niveaux de vie des ménages, on soulignera particulièrement son niveau de formation, et par conséquent, son statut d'activité.

Reflet de la répartition socio-démographique et socio-économique de la population sur le territoire, les niveaux de vie diminuent au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la capitale.

En 1999, le revenu disponible moyen net des ménages luxembourgeois se situait à 142 000 LUF/mois (3 525 Euros/mois) (*cf. tableau 1*). Ce revenu disponible s'entend net après impôts[1] et contributions sociales, c'est-à-dire comme la somme à disposition du ménage pour consommer et épargner. Les revenus du travail, du capital, les prestations familiales et les revenus de remplacement composent l'essentiel du revenu disponible.

Entre 1994 et 1999, le revenu disponible moyen net mensuel a progressé de 18,4%, inflation comprise, et de 11,0% hors inflation, soit en moyenne 3,4% par an en francs courants et 2,1% en francs constants.

A la différence du revenu disponible net, le niveau de vie net, appelé aussi revenu disponible net par équivalent-adulte, tient compte de la composition démographique des ménages.

Le niveau de vie est un instrument qui permet de comparer les revenus de ménages de taille et de composition différentes. En effet, disposer par exemple d'un revenu de 100 000 LUF/mois (2 479 Euros/mois) pour un ménage d'une personne n'a pas le même sens que de disposer de la même somme pour un ménage de quatre personnes. En 1999, le niveau de vie moyen des ménages luxembourgeois se situait à 88 476 LUF/mois (2 193 Euros/mois). La progression du niveau de vie moyen entre 1994 et 1999 était, inflation comprise, supérieure à 19,9% et approchait 12,3% hors inflation.

La moyenne, indicateur de tendance centrale, fixe une première image de la situation des ménages luxembourgeois face aux revenus, mais cet indicateur fournit peu d'éléments sur la manière dont se distribuent les niveaux de vie dans la population, à savoir le degré d'inégalité de cette distribution.

[1] *Toutefois, ne sont pas pris en compte les remboursements d'impôts ou les impôts dus suite à la déclaration fiscale annuelle sur les revenus (au titre du cumul des revenus entre époux, par exemple).*

T1 Revenu disponible et niveau de vie des ménages : mesures de tendances centrales et d'inégalités (1994-1999)

	1994 (a)	1995	1996	1997	1998	1999
Unité d'observation : les ménages						
Revenu disponible (RD) moyen mensuel net en LUF et en (Euros)	120 103 (2 977)	127 043 (3 149)	130 394 (3 232)	134 906 (3 344)	137 905 (3 419)	142 216 (3 525)
Revenu disponible (RD) médian mensuel net en LUF et en (Euros)	102 000 (2 529)	108 960 (2 701)	110 000 (2 727)	114 242 (2 832)	114 500 (2 838)	120 250 (2 981)
Niveau de vie (RD/UC) moyen mensuel net en LUF et en (Euros)	73 810 (1 830)	77 504 (1 921)	79 582 (1 973)	82 456 (2 044)	85 853 (2 128)	88 476 (2 193)
Niveau de vie (RD/UC) médian mensuel net en LUF et en (Euros)	65 000 (1 611)	68 652 (1 702)	69 375 (1 720)	72 458 (1 796)	73 962 (1 833)	76 775 (1 903)
Unité d'observation : les ménages						
Rapport interdécile du RD/UC	3,28	3,06	3,10	3,19	3,30	3,21
Coefficient de Gini du RD/UC (%)	26,96	26,04	26,57	26,57	28,02	26,57
Unité d'observation : les individus						
Rapport interdécile du RD/UC	3,14	3,04	3,05	3,13	3,25	3,30
Coefficient de Gini du RD/UC (%)	26,06	24,98	25,61	25,81	26,98	26,13
Proportion des ménages disposant d'un niveau de vie inférieur à (en %) :						
- 50% de la médiane	6,3	5,1	5,2	5,4	5,8	5,6
- 60% de la médiane	12,4	11,2	11,5	11,9	12,7	11,2
- 70% de la médiane	21,9	20,7	19,6	20,4	21,4	19,1
Proportion d'individus disposant d'un niveau de vie inférieur à (en %) :						
- 50% de la médiane	6,5	4,6	5,1	5,9	6,0	6,0
- 60% de la médiane	12,9	11,4	11,4	12,1	12,6	12,0
- 70% de la médiane	21,4	19,8	19,3	20,6	21,8	19,8
Proportion de ménages disposant de revenus inférieurs au Revenu Minimum Garanti (RMG) (en %) (b)						
	7,3	6,9	6,8	7,3	7,6	6,4
Proportion d'individus disposant de revenus inférieurs au Revenu Minimum Garanti (RMG) (en %) (b)						
	8,0	7,3	7,8	8,5	8,3	7,7

Source : PSELL 2 - CEPS/INSTEAD

(a) Le dispositif d'enquête de la première vague du PSELL 2 (1994) est légèrement différent de celui adopté les années suivantes et nous supposons que le revenu disponible et le niveau de vie pour 1994 sont légèrement sous-évalués.

(b) Cette simulation élargit le champ d'application du droit au RMG à l'ensemble des ménages, quelle que soit la durée de domiciliation sur le territoire luxembourgeois, la disponibilité sur le marché de l'emploi et l'âge du demandeur. Pour la détermination des ressources d'un ayant-droit, ne sont pas prises en considération : les allocations familiales, l'allocation de rentrée scolaire, les allocations de naissance, l'allocation pour personnes gravement handicapées, l'allocation de soins, le revenu professionnel de l'enfant mineur jusqu'à concurrence du revenu minimum garanti ainsi que les secours bénévoles alloués par des oeuvres sociales privées. Sont immunisés, jusqu'à concurrence d'un cinquième du revenu global garanti au ménage, les revenus professionnels, les revenus de remplacement ou de complément au titre de la législation luxembourgeoise ou étrangère, l'indemnité d'insertion ainsi que les aliments prestés par les ascendants et les descendants. Par ailleurs, les ressources de la fortune, indisponibles, ne sont pas prises en considération pour le calcul du complément RMG.

Pour comprendre les résultats

Les sources : le programme PSELL (Panel Socio-Economique Liewen zu Lëtzebuerg) constitue un instrument exceptionnel permettant de connaître l'évolution des conditions d'existence des personnes et des ménages au Grand-Duché de Luxembourg. Le programme PSELL1 a débuté en 1985 par des interviews auprès d'un échantillon de 6 110 personnes réparties dans 2 012 ménages, interviews reconduites chaque année jusqu'en 1994, date à laquelle l'échantillon était composé de 4 966 personnes vivant dans 1 809 ménages. Le programme PSELL2 a pris la relève de son prédécesseur à partir de 1995 et continue d'interroger, chaque année, un échantillon représentatif de la population résidante affiliée auprès du système de sécurité sociale luxembourgeois (soit plus de 95% de la population résidante) sur les principaux aspects de la vie de la population du pays. Lors de la première vague du PSELL2, l'échantillon était composé de 8 192 personnes réparties dans 2 978 ménages et en 2000, ce sont 6 155 personnes réparties dans 2 374 ménages qui ont été interrogées.

Revenu Disponible Net (RD) : le revenu disponible net des ménages, qu'il faut distinguer du niveau de vie, est déterminé à partir de près de 40 sources différentes de revenus, collectées auprès des individus et des ménages à travers un volet de l'enquête du programme PSELL consacré spécifiquement aux revenus. La présence de chaque source de revenu est vérifiée mois par mois et le dernier montant perçu est enregistré. Le revenu disponible ainsi obtenu est entendu net d'impôts. Ce montant surestime toutefois les ressources disponibles lorsque deux personnes appartenant à un même foyer fiscal sont soumises à l'impôt au titre du cumul. La présente étude ne permet pas, en effet, de calculer directement ce prélèvement fiscal supplémentaire.

Niveau de vie (RD/UC) : le niveau de vie, qui permet de comparer le revenu disponible net des ménages de compositions démographiques différentes, est mesuré en divisant le revenu disponible net du ménage par le nombre d'unités de consommation qui y sont recensées. Le nombre d'unités de consommation d'un ménage est obtenu en comptant une unité de consommation pour le chef de ménage, 0,5 unité pour toute autre personne âgée de 15 ans ou plus et 0,3 unité pour chaque personne de moins de 15 ans (échelle OCDE modifiée).

La distribution des niveaux de vie

En 1999, la moitié des ménages disposait d'un niveau de vie inférieur à 76 775 LUF/mois (1 903 Euros/mois)

En 1999, la moitié des ménages disposait d'un niveau de vie inférieur à 76 775 LUF/mois (1 903 Euros/mois), niveau de vie médian. Dans le bas de la distribution, 10% des ménages (1ère classe décilaire) disposaient d'un niveau de vie inférieur à 44 400 LUF / mois (1 101 Euros/mois). Ils ne détenaient que 4,4% de la masse totale des revenus. Dans le même temps, 10% des ménages (10ème classe décilaire) disposaient d'un niveau de vie supérieur à 142 550 LUF/mois (3 534 Euros/mois) et de plus de 1/5me de la masse totale des revenus. Le rapport interdécile, à l'échelle du ménage, c'est-à-dire le rapport entre le neuvième et le premier décile du niveau de vie était de 3,2. Par rapport à l'année précédente, ce rapport a très légèrement diminué alors qu'il augmentait régulièrement depuis 1995, signe d'un retour à une distribution plus égalitaire des niveaux de vie. Le coefficient de Gini, autre indicateur d'inégalité, confirme cette tendance. En 1999, à l'échelle du ménage, ce coefficient se situait à 26,57%, pour un coefficient qui se situait à 28,02% en 1998. Le coefficient de Gini est borné entre 0% et 100%, 100% désignant une distribution totalement inégalitaire (un seul ménage dispose de l'ensemble des revenus) et 0% une distribution parfaitement égalitaire (tous les ménages disposent d'un niveau de vie équivalent).

Enfin, indicateur largement répandu dans les comparaisons internationales, la fraction de ménages se situant au-dessous d'un certain seuil de la médiane du niveau de vie a, elle aussi, légèrement régressé en 1999 par rapport à 1998. Respectivement 5,6% et 11,2% des ménages disposent, en 1999, de niveaux de vie inférieurs à 50% et 60% de la médiane du niveau de vie. Ces taux se situaient à 5,8% et 12,7% en 1998.

De la même manière, dans le cadre d'une simulation de la détermination des ménages qui auraient droit au complément du revenu minimum garanti (RMG) (*cf. (b) in tableau 1*), on observe que la proportion des ménages et des individus disposant de revenus inférieurs au RMG a baissé par rapport à l'année

précédente. En effet, 6,4% des ménages ou 7,7% des individus disposaient, en 1999, de revenus (entrant en compte dans la détermination du RMG) inférieurs au montant qui leur aurait permis de prétendre à un complément au titre du RMG (*cf. tableau 1*). En 1998, ces taux se situaient respectivement à 7,6% et 8,3%.

La hausse substantielle du montant des allocations familiales intervenue au 1er janvier 1999, atteignant par définition les ménages avec enfant(s), a contribué à réduire la dispersion de la distribution des niveaux de vie. En effet, plus fréquemment présents dans le bas de la distribution des niveaux de vie, les ménages avec enfant(s) ont connu une hausse plus marquée de leur niveau de vie que les ménages sans enfant, plus fréquemment présents dans le haut de la distribution des niveaux de vie. En 1998, la réduction du taux marginal maximal d'imposition du revenu des personnes physiques de 50% à 46% avait contribué au phénomène inverse. Les ménages au niveau de vie élevé avaient profité plus fortement de cet aménagement fiscal que ceux se situant en bas de la distribution ; ce phénomène renforçait donc les écarts entre bas et hauts revenus.

...11,2% des ménages disposent, en 1999, de niveaux de vie inférieurs à 60% de la médiane du niveau de vie

La composition des revenus

Les revenus du travail constituent toujours la plus grande part du revenu disponible : 2/3 de la masse du revenu disponible

Les revenus du travail constituent toujours la plus grande part du revenu disponible : 2/3 de la masse du revenu disponible. Les revenus du capital (revenus mobiliers et revenus immobiliers) composent 4,8% de la masse des revenus. Les prestations familiales (allocations familiales, allocation d'éducation, allocation de rentrée scolaire, allocation de naissance et de maternité) représentent 4,6% de la masse des revenus. Quant aux revenus de remplacement (retraite, préretraite, pension d'invalidité, de survie, allocation chômage, revenu minimum garanti, allocation de soins …), ils représentent 23,1% de la masse des revenus. Moins de 1% de la totalité des revenus provient d'autres sources. Entre 1994 et 1999, les poids que prennent les différentes composantes du revenu sont restés stables.

Toutefois, la composition du revenu prend des formes différentes selon la position des ménages dans la distribution des niveaux de vie (*cf. tableau 2*). Ainsi, plus de la moitié des revenus des 10% de ménages les plus défavorisés proviennent des transferts sociaux (prestations familiales et revenus de remplacement). Pour ces ménages, les revenus issus de l'activité professionnelle représentent donc moins de 50% de la masse des revenus. A l'opposé, l'origine des revenus des 10% des ménages les plus aisés tient pour plus des 3/4 aux revenus du travail et les revenus du capital composent 11,3% de leurs revenus. D'une manière générale, plus le niveau de vie augmente, plus la part des revenus du travail et du capital est importante tandis que la tendance est inversée pour les revenus issus des prestations familiales et les revenus de remplacement.

Parallèlement à l'importance de la part des revenus du travail dans la masse totale des revenus, la proportion des ménages bénéficiaires de revenus de l'activité professionnelle est très élevée. En 1999, un peu plus de 73% des ménages disposaient de revenus du travail. La proportion des ménages disposant de revenus du capital se situait à la même hauteur que celle des ménages bénéficiant de prestations familiales, entre 37% et 38%. En ce qui concerne les revenus de remplacement, ce sont un peu plus de 50% des ménages qui disposaient de ce type de revenu. Entre 1994 et 1999, ces proportions sont restées relativement constantes.

La proportion de bénéficiaires des différents types de revenus n'est toutefois pas identique selon la position des

Dans le bas de la distribution, 62% des ménages disposent de revenus du travail alors qu'ils sont plus de 90% dans le haut de la distribution

ménages dans la distribution des niveaux de vie. Les mêmes constats que ceux enregistrés pour la répartition des différents types de revenus dans la masse totale du revenu disponible sont observés. Dans le bas de la distribution, 62% des ménages disposent de revenus du travail alors qu'ils sont plus de 90% dans le haut de la distribution. D'une manière beaucoup plus spectaculaire, à peine plus de 11% des ménages disposant des niveaux de vie les plus faibles bénéficient de revenus du capital alors que c'est le cas pour plus de 62% des ménages les plus aisés. Bien que la part des ménages bénéficiaires de prestations familiales et de revenu de remplacement diminue au fur et à mesure que le niveau de vie augmente, les différences sont plus atténuées que celles observées pour les revenus primaires. Un peu plus de la moitié des 10% de ménages au niveau de vie le moins élevé bénéficient de prestations familiales pour seulement 27% des 10% de ménages les plus riches. Ces taux sont respectivement de 62% et de 31% pour les revenus de remplacement.

T2 **Composition du Revenu disponible selon la classe décilaire du niveau de vie en 1999**

Classes décilaires selon le RD/UC	Limites LUF/mois (Euros/mois)	Répartition de la masse du RD (%)	Revenus du travail (%)	Revenus du capital (%)	Prestations familiales (%)	Revenus de remplacement (%)	Autres revenus (%)
D1	<44 399 (<1 101)	4,4	45,6	0,5	17,5	35,4	1,0
D2	<54 560 (<1 353)	5,7	49,1	1,6	9,3	39,3	0,7
D3	<62 000 (<1 537)	6,8	56,1	1,5	6,9	34,8	0,7
D4	<69 397 (<1 720)	7,8	57,7	1,7	6,8	32,6	1,1
D5	<76 775 (<1 903)	8,2	56,1	2,5	5,3	35,2	0,9
D6	<86 571 (<2 146)	9,3	62,1	2,8	4,9	29,3	0,9
D7	<98 703 (<2 447)	10,8	70,3	3,2	3,8	22,0	0,7
D8	<113 285 (<2 808)	11,8	73,1	3,6	3,3	19,3	0,8
D9	<142 552 (<3 534)	14,0	76,2	5,8	2,2	15,3	0,5
D10	>=142 552 (>=3 534)	21,2	77,4	11,3	1,5	9,4	0,5
Ensemble		100,0	66,8	4,8	4,6	23,1	0,7

Source : PSELL2 - CEPS/INSTEAD

Guide de lecture (1ère ligne) : 10% de ménages les plus défavorisés en termes de niveau de vie (D1) disposent d'un niveau de vie inférieur à 44 399 LUF/mois (1 101 Euros/mois). Ils détiennent 4,4% de la masse totale du revenu disponible de l'ensemble des ménages. Leurs revenus se répartissent ainsi : 45,6% de revenus du travail, 0,5% de revenus du capital, 17,5% de prestations familiales, 35,4% de revenus de remplacement et 1,0% d'autres revenus.

Niveau de vie selon les caractéristiques du ménage

En moyenne, les ménages disposent d'un niveau de vie atteignant 88 476 LUF/mois (2 193 Euros/mois) en 1999. Cependant, les familles monoparentales, les familles nucléaires[1] avec au moins trois enfants à charge et les familles claniques[2] avec au moins deux enfants à charge[3] disposent, en moyenne, de niveaux de vie mensuels inférieurs à 75 000 LUF/mois (1 859 Euros/mois) (*cf. tableau 3*). Environ 1/3 de ces ménages font partie des 20% des ménages les moins favorisés en termes de niveau de vie (*cf. colonne Q1 tableau 3*). Ces types de ménages sont, en revanche, quasi inexistants dans le haut de la distribution.

Les familles n'ayant aucun enfant à charge disposent, au contraire, de niveaux de vie moyens plus confortables ; un peu plus de 100 000 LUF/mois (2 479 Euros/mois) pour les familles claniques sans enfant et près de 95 000 LUF/mois (2 355 Euros/mois) pour les familles nucléaires sans enfant. Sous-représentées dans le bas de la distribution des niveaux de vie, elles disposent plus fréquemment que les autres types de ménages de niveaux de vie supérieurs au 4ème quintile.

Les niveaux de vie moyens et médians des ménages non familiaux (essentiellement des isolés), ainsi que leur dis-

Les familles n'ayant aucun enfant à charge disposent de niveaux de vie moyens confortables...

T3 **Niveau de vie moyen et médian selon une typologie socio-démographique des ménages en 1999 et répartition par quintile**

Type de ménage	Distribution	Niveau de vie moyen	Niveau de vie médian	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5
	%	LUF/mois (Euros/mois)	LUF/mois (Euros/mois)	%	%	%	%	%
Ménages non familiaux	30,7	90 041 (2 232)	76 408 (1 894)	19,0	17,9	22,8	21,1	19,2
Pères ou mères seul(e)s avec enfant(s) à charge	3,9	69 572 (1 725)	68 765 (1 705)	36,4	16,0	24,6	13,7	9,3
Pères ou mères seul(e)s avec enfant(s) adulte(s)	3,3	89 703 (2 237)	85 031 (2 108)	14,3	13,9	23,2	24,5	24,2
Familles nucléaires sans enfant à charge	23,0	94 821 (2 351)	80 333 (1 991)	18,8	19,8	18,4	17,1	26,0
Familles nucléaires avec 1 enfant à charge	9,6	87 742 (2 175)	79 889 (1 956)	17,4	22,4	15,8	21,3	23,0
Familles nucléaires avec 2 enfants à charge	11,8	83 636 (2 073)	71 493 (1 772)	25,8	21,2	16,4	20,9	15,7
Familles nucléaires avec 3 enfants ou plus à charge	5,4	70 981 (1 760)	64 956 (1 610)	32,7	23,0	19,2	15,6	9,5
Familles claniques sans enfant à charge	7,4	101 308 (2 511)	88 492 (2 194)	6,2	22,5	17,5	28,2	25,6
Familles claniques avec 1 enfant à charge	3,2	76 770 (1 903)	70 270 (1 742)	15,7	31,1	20,8	21,6	10,8
Familles claniques avec 2 enfants ou plus à charge	1,7	74 747 (1 853)	71 108 (1 763)	27,8	17,3	36,5	7,8	10,6
Ensemble	100,0	88 476 (2 193)	76 775 (1 903)	20	20	20	20	20

Source : PSELL2 - CEPS/INSTEAD

Guide de lecture (1ère ligne) : les ménages non familiaux représentent 30,7% de l'ensemble des ménages. Le niveau de vie moyen des ménages non familiaux est de 90 041 LUF/mois pour un niveau de vie médian de 76 408 LUF/mois (1 894 Euros/mois). 19% des ménages non familiaux disposent de niveau de vie inférieur au 1er quintile (Q1). Le 1er quintile représente la valeur du niveau de vie qui partage l'échantillon rangé par odre croissant entre les 20% des ménages les moins favorisés et les 80% des ménages les plus favorisés en termes de niveau de vie.

[1] *Famille nucléaire : famille composée uniquement d'un couple (marié ou non) avec ou sans enfant.*
[2] *Famille clanique : famille composée de plusieurs adultes (par exemple un couple avec un ou des ascendants) avec ou sans enfant.*
[3] *Tout enfant de moins de 16 ans ou tout enfant de 16 ans ou plus poursuivant des études est défini comme enfant à charge.*

tribution selon les quintiles, sont proches de ceux de l'ensemble de la population. Ce groupe de ménages est toutefois beaucoup plus hétérogène que les autres dans la mesure où l'on y rencontre soit des personnes jeunes n'ayant pas encore fondé une famille, soit des personnes âgées, fréquemment des veuves, vivant seules. D'autres critères tels que l'âge ou l'activité seront observés plus loin et nous éclaireront mieux sur la situation des isolés.

...la charge d'enfants et le fait d'élever seul(e) son ou ses enfant(s) semblent tirer les niveaux de vie vers le bas...

En tout état de cause, la charge d'enfants et le fait d'élever seul(e) son ou ses enfant(s) semblent tirer les niveaux de vie vers le bas : la charge d'enfants, parce qu'elle limite souvent la possibilité pour la mère d'exercer une activité professionnelle ; élever seul(e) son ou ses enfant(s), parce que le nombre d'apporteurs de revenu est mécaniquement limité à un.

Lorsqu'une typologie des ménages est établie selon des critères socio-économiques, les hypothèses formulées précédemment sont confirmées. Plus la proportion d'actifs est importante dans le ménage, plus le niveau de vie est élevé (*cf. tableau 4*). En ce qui concerne les retraités, la situation observée est différente dans la mesure où, pour des contraintes d'effectifs, ont été classées sous cette rubrique les personnes bénéficiant d'une pension de vieillesse, de survie, d'invalidité et/ou de préretraite, prestations dont les montants sont très différents.

Les ménages composés exclusivement de personnes actives (aucune distinction n'est faite entre une activité à temps plein et une activité à temps partiel) détiennent les niveaux de vie mensuels moyens et médians les plus élevés. Les ménages de deux personnes ou plus, toutes actives, ont, par exemple, un niveau de vie moyen de 121 632 LUF/mois.

En revanche, les ménages composés de plusieurs personnes dans lesquels on ne trouve qu'un seul revenu issu d'une activité professionnelle, ainsi que les ménages mono-actifs avec autres personnes mais sans retraité, comptent parmi les ménages où les niveaux de vie sont les plus bas. La catégorie de ménages la plus défavorisée reste incontestablement celle où l'on ne rencontre ni actifs, ni retraités. Près de deux ménages sur trois de cette catégorie appartiennent aux 20% des ménages les plus défavorisés.

T4 Niveau de vie moyen et médian selon une typologie socio-économique des ménages en 1999 et répartition par quintile

Type de ménage	Distribution	Niveau de vie moyen	Niveau de vie médian	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5
	%	LUF/mois (Euros/mois)	LUF/mois (Euros/mois)	%	%	%	%	%
Ni retraité, ni actif	1,2	48 913 (1 213)	43 000 (1 066)	66,1	15,5	15,4	2,9	0,0
Retraité isolé	13,5	80 474 (1 995)	70 560 (1 749)	21,7	23,9	27,8	15,8	10,9
Un retraité avec autre(s) personne(s) mais sans actif	12,8	71 116 (1 763)	61 668 (1 529)	34,0	28,1	18,1	11,7	8,0
Deux retraités ou plus avec ou sans autre(s) personne(s) mais sans actif	2,5	91 254 (2 262)	81 414 (2 018)	5,4	22,7	30,0	22,9	19,1
Actif isolé	16,1	98 992 (2 454)	88 567 (2 196)	15,5	12,2	19,2	26,5	26,6
Monoactif avec autre(s) personne(s) mais sans retraité	22,2	80 603 (1 998)	71 745 (1 779)	25,9	21,1	20,6	19,4	12,9
Monoactif avec autre(s) personne(s) dont retraité(s)	6,7	90 382 (2 241)	80 021 (1 984)	10,7	23,9	24,6	18,2	22,6
Ménage de 2 personnes ou plus toutes actives	8,6	121 632 (3 015)	111 278 (2 759)	2,5	10,3	14,3	24,9	48,0
Ménage de 3 pers. ou plus dont au moins 2 actifs mais sans retraité	14,1	91 152 (2 260)	83 543 (2 071)	17,0	21,0	15,0	21,5	25,5
Ménage de 3 pers. ou plus dont au moins 2 actifs et au moins 1 retraité	2,2	106 882 (2 650)	92 534 (2 294)	6,3	12,0	15,2	37,2	29,3
Ensemble	100,0	88 476 (2 193)	76 775 (1 903)	20	20	20	20	20

Source : PSELL2 - CEPS/INSTEAD

Niveau de vie selon les caractéristiques du chef de ménage

Bien que le niveau de vie soit fonction de l'ensemble des caractéristiques des membres du ménage, celles propres au chef de ménage[1] (*cf. tableau 5*) discriminent relativement bien le niveau de vie. En règle générale, le chef de ménage est l'apporteur principal de revenu.

➢ Le sexe

Les ménages dirigés par une femme représentent près de 28% des ménages. En moyenne, le niveau de vie de ces ménages atteint 90% du niveau de vie de leurs homologues masculins. Dans la très grande majorité des cas, les ménages dont la personne de référence est une femme sont des familles monoparentales et des ménages d'isolés. Les femmes veuves, pour qui la pension de survie constitue l'essentiel du revenu disponible, composent un contingent important des ménages d'isolés. Distribués selon les quintiles de niveau de vie, les ménages dirigés par une femme sont plus fréquemment présents dans le bas de la distribution que ceux dirigés par un homme.

➢ L'âge

Les ménages les plus jeunes (chefs de ménage ayant moins de 30 ans) et les ménages les plus âgés (chefs de ménage ayant 70 ans ou plus) disposent des niveaux de vie les plus faibles. A l'opposé, les ménages de 50 à 59 ans détiennent les niveaux de vie les plus élevés. Une différence de plus de 20 000 LUF/mois (496 Euros/mois) est enregistrée entre le niveau de vie moyen des ménages de moins de 30 ans et celui des ménages de 50 à 59 ans, en faveur de ces derniers. Les ménages de 30 à 49 ans et les ménages de 60 à 69 ans disposent de niveaux de vie moyens plus proches de la moyenne nationale.

Les ménages les plus jeunes et les ménages les plus âgés disposent des niveaux de vie les plus faibles

➢ Le niveau de formation

La hiérarchisation des niveaux de vie selon le niveau de formation du chef de ménage distingue très fortement les ménages

La hiérarchisation des niveaux de vie selon le niveau de formation du chef de ménage distingue très fortement les ménages. Ainsi, le niveau de vie moyen des ménages dont le chef de ménage a un niveau de formation universitaire (130 600 LUF/mois ou 3 238 Euros/mois) est deux fois plus élevé que celui des ménages dont le niveau de formation ne dépasse pas le primaire. Entre ces deux niveaux, avec des différences de niveaux de vie moyens importantes, se situent les ménages dont le niveau de formation est de type professionnel/technique (79 900 LUF/mois ou 1 978 Euros/mois), moyen (78 700 LUF/mois ou 1 951 Euros/mois) et ceux dont il équivaut au niveau du secondaire général (107 300 LUF/mois ou 2 660 Euros/mois). Cette hiérarchisation illustre la théorie du capital humain, qui souligne que la qualification, mesurée en partie par le diplôme, est prise en compte dans la détermination du salaire.

➢ La nationalité

De fortes disparités résident entre les niveaux de vie selon la nationalité du chef de ménage. Les ressortissants portugais, qui composent la communauté étrangère la plus importante, et les ressortissants non européens, disposent des niveaux de vie les plus faibles. Plus de la moitié

[1] *Dans le cas d'un ménage d'isolé, aucune difficulté ne se présente pour définir le chef de ménage. Dans le cas des couples et des familles nucléaires (mariés ou non), le chef de ménage est l'époux ou le concubin. Lorsque plusieurs adultes cohabitent (familles claniques ou ménages multiples), le chef de ménage est désigné par la personne propriétaire ou bailleur du logement.*

T5 Niveau de vie moyen et médian selon les caractéristiques du chef de ménage en 1999 et répartition par quintile

	Distribution	Niveau de vie moyen	Niveau de vie médian	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5
	%	LUF/mois (Euros/mois)	LUF/mois (Euros/mois)	%	%	%	%	%
Sexe								
Homme	72,4	90 940 (2 254)	78 667 (1 950)	18,9	19,5	19,3	19,8	22,5
Femme	27,6	82 008 (2 033)	72 611 (1 800)	22,8	21,2	21,9	20,6	13,4
Age								
Moins de 30 ans	10,0	79 560 (1 972)	74 167 (1 839)	22,1	20,8	20,2	22,2	14,7
De 30 à 39 ans	22,8	92 999 (2 305)	83 333 (2 066)	21,6	16,5	14,8	20,3	26,9
De 40 à 49 ans	20,6	86 474 (2 143)	77 083 (1 911)	20,0	20,0	23,4	21,3	15,3
De 50 à 59 ans	15,8	101 197 (2 509)	89 167 (2 210)	13,7	17,1	17,0	22,3	29,9
De 60 à 69 ans	14,2	85 539 (2 120)	73 552 (1 823)	19,9	24,4	21,1	16,4	18,2
70 ans et plus	16,6	80 575 (1 997)	71 667 (1 777)	22,4	23,3	24,7	17,7	11,8
Niveau de formation								
Primaire	31,4	63 802 (1 582)	60 720 (1 505)	37,3	28,2	20,5	10,7	3,3
Moyen	12,8	78 656 (1 950)	74 728 (1 852)	21,2	19,8	26,6	20,3	12,1
Professionnel/technique	21,4	79 877 (1 980)	71 320 (1 768)	18,5	27,3	24,4	18,3	11,6
Secondaire	14,9	107 292 (2 660)	101 333 (2 512)	6,3	12,0	17,3	31,6	32,8
Supérieur	19,1	130 620 (3 238)	116 167 (2 880)	3,4	4,3	11,8	28,1	52,4
Nationalité								
Luxembourgeois	69,3	89 869 (2 227)	79 521 (1 972)	16,1	19,2	22,4	22,3	19,9
Allemands	2,4	102 988 (2 553)	95 014 (2 355)	22,0	13,2	8,2	19,1	37,5
Belges	4,2	107 940 (2 676)	98 703 (2 447)	13,1	9,1	13,2	29,1	35,5
Français	5,5	91 237 (2 262)	82 424 (2 043)	21,3	15,2	18,1	17,6	27,8
Italiens	4,2	68 511 (1 698)	61 700 (1 529)	33,6	31,3	13,4	12,8	8,8
Portugais	8,2	61 105 (1 515)	58 807 (1 458)	39,3	34,5	17,6	6,4	2,3
Autres UE	3,1	134 100 (3 324)	108 172 (2 681)	5,8	7,3	12,9	27,3	46,9
Non UE	3,2	70 282 (1 742)	52 477 (1 301)	53,3	24,0	10,4	1,5	10,8
Statut d'activité								
Invalide ouvrier	3,5	58 688 (1 455)	57 900 (1 435)	42,7	32,8	15,4	7,6	1,4
Invalide employé ou fonctionnaire	1,2	65 726 (1 629)	63 713 (1 579)	32,3	32,0	14,1	19,5	2,1
Retraité ouvrier	8,6	62 540 (1 550)	58 000 (1 438)	40,8	26,3	23,6	6,4	2,9
Retraité employé ou fonctionnaire	13,4	100 326 (2 487)	90 111 (2 234)	7,1	17,5	23,3	27,2	25,0
Pension de survie ouvrier	3,8	62 574 (1 551)	60 583 (1 502)	24,9	48,0	20,8	4,9	1,4
Pension de survie employé ou fonctionnaire	4,5	85 007 (2 107)	75 333 (1 867)	17,7	18,8	31,3	19,2	13,0
Actif ouvrier	21,5	61 213 (1 542)	58 556 (1 452)	41,5	29,0	18,3	8,9	2,3
Actif employé ou fonctionnaire	41,8	111 370 (2 761)	100 408 (2 489)	4,6	11,2	18,6	29,2	36,4
Chômeur	0,6	42 838 (1 062)	40 167 (996)	87,7	0	10,1	2,2	0
Autres statuts	1,2	58 793 (1 457)	58 187 (1 442)	47,5	21,0	17,1	14,4	0
Ensemble	100	88 476 (2 193)	76 775 (1 903)	20	20	20	20	20

Source : PSELL2 - CEPS/INSTEAD

des ménages portugais disposent d'un niveau de vie inférieur à 58 800 LUF/mois (1 458 Euros/mois) ; par conséquent près de la moitié d'entre eux appartiennent aux 20% des ménages les plus défavorisés. A l'autre extrême, les ressortissants de la catégorie 'autres UE' (*cf. tableau 5*) sont plus de la moitié à disposer d'un niveau de vie supérieur à 108 000 LUF/mois (2 677 Euros/mois). Près de la moitié d'entre eux appartiennent aux 20% des ménages les plus favorisés en termes de niveau de vie. Les nationaux, qui composent la population la plus hétérogène, ont des niveaux de vie moyens et médians légèrement plus élevés que ceux constatés pour l'ensemble des résidants du Grand-Duché et sont sous-représentés dans les quintiles inférieurs de la distribution des niveaux de vie. Les ressortissants belges et allemands se rangent parmi les ménages ayant des niveaux de vie moyens et médians fortement supérieurs à ceux de l'ensemble du pays, alors que les ressortissants français disposent de niveaux de vie seulement légèrement supérieurs à ceux de l'ensemble du pays. Les ressortissants italiens, qui ont composé les premières vagues massives d'immigration, donc plus âgés en moyenne que les autres ressortissants étrangers, disposent quant à eux de niveaux de vie se situant à l'intermédiaire entre celui des Portugais et celui de l'ensemble de la population.

Ces disparités de niveaux de vie observées entre les différentes nationalités reflètent leur distribution sur le marché du travail. Alors que les actifs portugais, italiens et les ressortissants de pays non européens sont majoritairement ouvriers, les ressortissants d'une autre nationalité occupent majoritairement le statut d'employé. Les ressortissants étrangers sont très majoritairement engagés dans la vie active. Peu, en dehors des Italiens, ont déjà quitté la vie active et sont titulaires d'une pension de vieillesse. Les Luxembourgeois présentent un profil différent : ils sont certes plus représentés chez les employés actifs que chez les ouvriers actifs, mais contrairement aux ressortissants étrangers, une proportion importante a déjà quitté la vie active.

➢ **Le statut d'activité**

Par rapport aux ouvriers, les employés privés et les fonctionnaires disposent de niveaux de vie largement supérieurs. Ceci ne se vérifie pas seulement pour les ménages d'actifs mais aussi pour les ménages ayant quitté la vie active (retraités, préretraités, invalides). Pour les personnes actives, les revenus du travail constituent la plus grande part du niveau de vie. Pour les personnes ayant quitté le monde du travail, ce sont les revenus de remplacement (retraites, préretraites, pension d'invalidité et de survie), fonctions de l'activité précédente, qui composent la plus grande part du niveau de vie. Les ouvriers se situant en bas de l'échelle des rémunérations, les résultats observés pour les niveaux de vie s'accordent à respecter cette hiérarchie.

Par rapport aux ouvriers, les employés privés et les fonctionnaires disposent de niveaux de vie largement supérieurs

Niveau de vie selon le lieu de résidence

...plus on s'éloigne de la capitale, plus les niveaux de vie ont tendance à diminuer...

En matière de niveau de vie, deux entités géographiques, la Ville de Luxembourg et Luxembourg-Campagne, se détachent assez sensiblement du reste du pays. Avec des niveaux de vie moyens supérieurs à 100 000 LUF/mois (2 479 Euros/mois) (*cf. tableau 6*), ces deux entités s'opposent fortement aux cantons de Clervaux, Vianden, Echternach, Esch/Alzette, Redange et Wiltz, lesquels disposent des niveaux de vie les plus faibles. D'une manière générale, plus on s'éloigne de la capitale, plus les niveaux de vie ont tendance à diminuer, illustrant une distribution concentrique des revenus autour de la capitale. A première vue, le canton d'Esch/Alzette, qui a une frontière commune avec la Ville de Luxembourg, fait exception à cette distribution concentrique. Néanmoins, une analyse plus fine met en évidence que les ménages de ce canton résidant dans les communes proches de la capitale ont des niveaux de vie moyens plus élevés que ceux résidant plus au sud. De la même manière, si la Ville de Luxembourg présente le niveau de vie moyen le plus élevé, la distribution des niveaux de vie y est certainement la plus inégalitaire dans la mesure où le niveau de vie moyen est fortement éloigné du niveau de vie médian.

La distribution spatiale des niveaux de vie n'est en fait que le reflet de la répartition socio-économique de la population

Cette distribution spatiale des niveaux de vie n'est en fait que le reflet de la répartition socio-démographique et socio-économique de la population sur le territoire. Par rapport aux autres entités géographiques, la Ville de Luxembourg et Luxembourg-Campagne sont surreprésentés par des ménages dont la personne de référence dispose d'un niveau de formation supérieur (universitaire ou non-universitaire) et les cols blancs (employés, fonctionnaires) forment la majorité des actifs. Par contre, les ouvriers, actifs ou retraités, qui disposent de niveaux de vie plus bas que les employés ou fonctionnaires, composent encore une fraction importante de la population des cantons éloignés de la capitale.

T6 Niveau de vie moyen et médian selon le lieu de résidence en 1999 et répartition par quintile

Canton	Distribution	Niveau de vie moyen	Niveau de vie médian	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5
	%	LUF/mois (Euros/mois)	LUF/mois (Euros/mois)	%	%	%	%	%
Ville de Luxembourg	18,8	104 644 (2 594)	87 071 (2 158)	13,7	16,6	19,6	21,1	28,9
Luxembourg-Campagne	9,9	104 398 (2 588)	92 230 (2 286)	10,7	14,0	21,2	20,5	33,6
Remich	3,0	92 447 (2 292)	83 503 (2 120)	25,3	15,6	13,2	26,9	19,1
Capellen	8,8	89 356 (2 215)	81 111 (2 011)	18,3	16,0	20,3	26,0	19,4
Mersch	5,1	87 811 (2 177)	80 000 (1 983)	11,7	23,6	22,9	23,7	18,1
Grevenmacher	4,7	87 024 (2 157)	83 679 (2 074)	24,2	12,6	14,2	24,8	24,2
Diekirch	5,1	85 140 (2 111)	75 000 (1 859)	17,9	21,2	22,6	19,0	19,4
Wiltz	2,3	80 621 (1 999)	67 167 (1 665)	19,3	34,7	15,5	17,5	12,9
Redange	3,3	80 129 (1 986)	72 137 (1 788)	23,0	23,9	23,9	13,8	15,3
Esch/Alzette	32,1	78 311 (1 941)	70 000 (1 735)	24,2	24,3	20,6	17,8	13,1
Echternach	4,3	77 664 (1 925)	66 000 (1 636)	33,5	18,0	20,5	13,7	14,2
Clervaux-Vianden	2,5	74 487 (1 846)	62 997 (1 562)	34,8	21,2	16,3	16,2	11,5
Ensemble	100	88 476 (2 193)	76 775 (1 903)	20	20	20	20	20

Source : PSELL2 - CEPS/INSTEAD

En conclusion, le niveau de vie des ménages luxembourgeois poursuit une progression soutenue et, suite à la hausse du montant des allocations familiales au 1er janvier 1999, les indicateurs de distribution rendent compte d'un recul des inégalités par rapport à 1998.

L'analyse des niveaux de vie selon quelques caractéristiques socio-économiques et socio-démographiques souligne, quant à elle, des différences assez remarquables entre les différentes catégories de la population ; elle met, entre autres, en évidence le poids de la formation, du nombre d'enfants à charge, du nombre d'apporteurs de revenus dans le ménage ou encore le fait d'élever seul(e) son ou ses enfant(s) dans la détermination du niveau de vie.

Population et Emploi parus en 2001

Population et Emploi
série bleue

"*Activité professionnelle, activité familiale les choix des femmes luxembourgeoises*", B. Lejealle, n°1-2001

"*Démographie de la population étrangère 1950-2000*", J. Langers, n°2-2001

"*Le temps de travail hebdomadaire en 1999*", E. Guastalli, n°2-2001

"*La résonance sociale du congé parental*", M. Borsenberger, n°3-2001

Population et Emploi
série jaune

"*Dans quelle mesure les transferts de politique familiale et d'aide sociale réduisent-ils la pauvreté des enfants ? Une comparaison France-Luxembourg-Etats-Unis",* B. Jeandidier, M. Zanardelli, n°19-2001

POPULATION & EMPLOI

CEPS/INSTEAD
B.P. 48
L-4501 Differdange
Tél. : 58 58 55-513
e-mail : isabelle.bouvy@ceps.lu
http:// www.ceps.lu

IGSS
B.P. 1308
L-1013 Luxembourg
Tél. : 478-6359
http:// www.igss.etat.lu

statec
B.P. 304
L-2013 Luxembourg
Tél. : 478-4276/4250
http:// www.statec.lu